

Agriculture | Le prêt d'honneur en agriculture, un dispositif qui fonctionne



En 2010, Initiative Périgord et la Chambre d'agriculture de la Dordogne créaient un fonds de prêts destinés aux personnes non éligibles à la Dotation jeune agriculteur. Ce dispositif qui consiste en un prêt d'honneur, a été étendu en 2015 à l'échelle de l'ancienne Aquitaine et depuis 2017, aux douze départements de la région. En huit ans, il a permis à 400 porteurs de projets de s'installer en agriculture. Le taux d'échec est extrêmement faible. Le point avec Christophe Deffarges, responsable installation transmission à la Chambre d'agriculture de la Dordogne.

Dans un contexte de crise du monde agricole, le département de la Dordogne a su se démarquer en proposant un dispositif avantageux pour ceux qui souhaitent se lancer dans l'élevage ou sur un projet agricole. Fin 2010, Initiative Périgord et la Chambre d'agriculture de la Dordogne ont créé un fonds de prêts destinés aux personnes non éligibles à la Dotation jeune agriculteur, aux aides classiques de l'installation. Depuis début 2017, le dispositif est étendu à l'échelle des 12 départements de la Nouvelle Aquitaine. Il est financé par des fonds régionaux. " Il a pour vocation le renforcement des fonds propres et facilite ainsi l'obtention d'emprunt. L'aide consiste en un prêt d'honneur à 0% qui varie de 5 000 € à 20 000 €. Le montant peut être porté à 40 000 euros s'il s'agit de deux associés dans le projet. Le montant du prêt moyen se monte à 16 000 euros pour des projets qui se situent autour de 180 000 euros en moyenne, mais cela peut être beaucoup plus. Le remboursement s'établit sur une période de trois à sept ans, il peut avoir un différé sur la première échéance à six mois. C'est en général ce qui se passe," explique Christophe Deffarges, responsable transmission installation à la chambre agriculture de la Dordogne. Depuis l'origine du dispositif, c'est plus de 350 porteurs de projets qui ont ainsi créé ou repris une exploitation agricole depuis fin 2010. Il s'agit majoritairement de personnes âgées entre 30 et 45 ans, très diplômées avec un niveau d'études à bac + 3. Elles ont souvent un parcours professionnel antérieur avec des fonctions d'encadrement ou management. Elles ne sont pas originaires de la région et ne sont pas éligibles aux aides classiques à l'installation pour des critères d'âge ou de diplômes. "Aujourd'hui, en Dordogne, les installations en hors cadre familial avec ce type de profil représentent 70 % des dossiers d'installation en agriculture. Je pense qu'à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, on se situe autour de la moitié, estime Christophe Deffarges.

Une dynamique

Pour ce responsable installation, qui aide à la constitution des dossiers, ces nouveaux venus créent une

dynamique dans le monde agricole. "Les projets sont assez diversifiés, cela peut être du maraichage, la création d'ateliers de volailles de chair, de l'apiculture. 65 % concernent les circuits courts et la vente directe, 35 % la filière longue, plutôt avec des ateliers en intégration avec des coopératives (ex veau de boucherie, filière gras). Ces deux dernières années, on observe une forte progression du bio. L'agriculture biologique représente 40 % des dossiers. Le point commun de tous ces porteurs de projets, c'est la ferme volonté de vivre sur le territoire, de s'ancrer localement. C'est leur projet de vie. Ils participent rapidement à la vie locale en achetant sur place, en tissant des liens économiques ou sociaux avec les gens du cru. Avec leur dynamisme, ils contribuent à la relance d'activité de certaines cumas, poursuit Christophe Deffarges.

En 2017, 88 dossiers de prêt d'honneur ont été traités à l'échelle de la nouvelle Aquitaine, 33 projets étaient périgourdins. Le 18 mai prochain, dans le cadre du salon régional de l'agriculture, une dizaine de porteurs de projets, de Dordogne, de Gironde, du Lot et Garonne, et des Pyrénées-Atlantiques, défendront leur dossier devant le comité de suivi pour l'obtention de ce prêt d'honneur : c'est le candidat lui-même qui vient défendre et plaider son dossier oralement.

Un dispositif qui mérite d'être mieux connu

"Ce dispositif est un outil pour contribuer au renouvellement des générations en agriculture. Les échecs sont rares. En Dordogne, nous n'avons enregistré qu'un seul véritable échec et une demi douzaine d'exploitants ayant bénéficié de ce dispositif ont des difficultés pour faire face à leurs échéances. C'est finalement peu." Une des raisons du faible taux d'échec relève aussi du suivi et de l'accompagnement mis en place : chaque porteur de projet bénéficie à la fois d'un suivi technique par la chambre d'agriculture et par les membres de l'association Egée (qui regroupe des exploitants, dirigeants, chefs d'entreprises à la retraite) qui apportent soutien humain et conseils sur une période de trois ans. Actuellement, les départements où ce dispositif fonctionne le mieux sont la Dordogne, la Gironde, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. "Notre souhait est que rapidement, nous atteignons 120 dossiers à l'échelle des 12 départements, puis rapidement 200. Cet outil, dans les anciennes régions que sont Poitou-Charentes et le Limousin, n'est pas assez connu. En Dordogne, nous fonctionnons depuis longtemps en réseau : quelqu'un qui pointe à Pôle emploi avec un projet d'activité agricole sera orienté vers la chambre d'agriculture et conseillé. Il reste un gros travail de communication à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine, au vu de l'enjeu majeur que constitue l'installation en agriculture sur les prochaines années. Le but est d'assurer le renouvellement des générations," estime Christophe Deffarges.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Claude Hélène Yvard

Publié sur aqui.fr le 06/05/2018

[Url de cet article](#)